

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRÊTÉ
N° 2015-OSMS-0191
modifiant l'arrêté N°10-OSMS-0141 portant composition
de la commission régionale de contrôle de la région Centre-Val de Loire,**

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment ses articles L162-22-18 et R162428 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté N°10-OSMS-0141 portant composition de la commission régionale de contrôle de la région Centre-Val de Loire ;

Vu les arrêtés N°11-OSMS-0011, N°2012-OSMS-0054, N°2012-OSMS-0149, N°2013-OSMS-0040, N°2013-OSMS-0082, N° 2014-OSMS-115 et N°2015-OSMS-0120 modifiant la composition de la commission régionale de contrôle de la région Centre-Val de Loire ;

Vu le courrier du Directeur général de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés en date du 6 octobre 2015 ;

Vu la désignation proposée par les membres du collège ARS, en date du 3 novembre 2015 ;

ARRÊTE

Article 1 : la composition nominative de la commission régionale de contrôle du Centre-Val de Loire prévue à l'article L 162-22-18 du code de la sécurité sociale est modifiée comme suit :

- Le Docteur Françoise DUMAY est nommé suppléante du Docteur André OCHMANN.
- Le Docteur Philippe PEREZ est nommé suppléant du Docteur Nadine AGOSTI.

Cette nouvelle composition est indiquée dans la liste nominative jointe en annexe au présent arrêté.

Article 2 : les autres dispositions des arrêtés N°11-OSMS-0011, N°2012-OSMS-0054, N°2012-OSMS-0149, N°2013-OSMS-0040, N°2013-OSMS-0082 et N° 2014-OSMS-115 et N°2015-OSMS-0120 sont inchangées.

Article 3 : le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, sise 131 faubourg Bannier - BP 74409 – 45044 ORLEANS Cedex 1
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cedex 1

Le recours gracieux ne conserve pas le délai des autres recours.

Article 4 : Le directeur de l'offre sanitaire et médico-social de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 4 novembre 2015
Le directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire
Signé : M. Philippe DAMIE

**ANNEXE A L'ARRETE 2015-OSMS-0191 PORTANT MODIFICATION DE LA
COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA REGION CENTRE-
VAL DE LOIRE**

Président : Docteur André OCHMANN,
Directeur de l'offre sanitaire et médico-sociale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	Noms	Fonction	Noms	Fonction
COLLEGE ARS	Docteur André OCHMANN	Directeur DOSMS	Docteur Françoise DUMAY	Directrice de la Santé Publique et environnementale
	Madame Agnès HUBERT-JOUANNEAU	Responsable du Département Offre de soins	Madame Martine PINSARD	Responsable de l'unité Allocation de ressources
	Docteur Paul BARDIERE	Pôle médical	Monsieur Hervé DELAGOUTTE	Délégué territorial du Loiret
	Docteur Patrick BRISACIER	Pôle médical	Docteur Blaise KAMENDJE	Pôle médical
	Madame Anne GUEGUEN	Directrice DESAJ	Monsieur Edmond GUILLOU	Responsable de l'unité démocratie sanitaire
COLLEGE ASSURANCE MALADIE	Madame Laure LARISSE	Coordonnateur régional du risque	Madame Jeanine SARRAZIN-TORDJMAN	Sous Directeur Chargé de la cellule de coordination
	Docteur Nadine AGOSTI	Médecin Conseil Régional, DRSM	Docteur Philippe PEREZ	Médecin Conseil Régional adjoint, DRSM
	Monsieur Jean-Claude BARBOT	Directeur CPAM d'Indre-et-Loire	Monsieur Julien ROSIO	Sous-Directeur CPAM d'Indre-et-Loire
	Docteur Arlette REBERT	Médecin coordonnateur régional, AROMSA	Monsieur Jacques BIET	Directeur AROMSA
	Monsieur Eric SARRAZIN	Directeur, RSI	Monsieur Jean-Claude BURGAUD	Directeur santé RSI